



Strasbourg, le 24 mai 2017

CODEXTER (2017) 5

COMITÉ D'EXPERTS SUR LE TERRORISME (CODEXTER)

RAPPORT ABRÉGÉ LISTE DES POINTS EXAMINÉS ET DES DÉCISIONS PRISES

32^e réunion plénière

Strasbourg (France), les 23-24 mai 2017

Secrétariat de la Division Anti-Terrorisme

Direction de la société d'information et de la lutte contre la criminalité, DG I

codexter@coe.int - <http://www.coe.int/terrorism>

Le Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER) s'est réuni à Strasbourg les 23 et 24 mai 2017 sous la présidence de M. Alexandros STAVROPOULOS (Grèce). Il a décidé ce qui suit :

1. Ouverture de la réunion

- Observer un moment de silence en mémoire des victimes de l'attaque terroriste qui a eu lieu le 22 mai 2017 à Manchester (Royaume-Uni) ;
- Offrir les condoléances du CODEXTER à toutes les personnes victimes du terrorisme depuis sa précédente réunion ;
- Prendre note des observations liminaires de M. Ivan KOEDJIKOV, coordinateur du Conseil de l'Europe pour la lutte contre le terrorisme, en particulier concernant les résultats de la 127^e session du Comité des Ministres des 47 États membres du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue le 19 mai 2017 à Nicosie (Chypre) ;
- S'agissant de la présidence tchèque entrante du Conseil de l'Europe, prendre note des informations concernant une table ronde de la présidence du Conseil de l'Europe/Comité des Ministres et de celle de l'OSCE, portant sur la radicalisation, qui se tiendra à Prague le 14 juin 2017 ;
- Noter que les défis prioritaires du Conseil de l'Europe pour 2018-2019 sont le populisme, les migrations et le terrorisme, et que le CODEXTER est censé contribuer à la réalisation des objectifs fixés à cet égard pour l'Organisation en matière de terrorisme.

2. Adoption de l'ordre du jour

- Examiner et adopter l'ordre du jour.

3. Communication du Président et du Secrétariat

- Prendre note des informations communiquées par le président, M. Alexandros STAVROPOULOS, concernant notamment les résultats de la 9^e réunion du bureau, et par M. Carlo CHIAROMONTE, secrétaire du CODEXTER, au sujet des activités les plus récentes du Conseil de l'Europe, menées depuis la précédente réunion plénière en novembre 2016, présentant un intérêt pour les travaux du CODEXTER ;
- Noter que le 19 mai 2017 à Nicosie, lors de la 127^e session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, une nouvelle Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels, adoptée le 5 mai, a été ouverte à signature ;
- Prendre note des informations fournies par le secrétariat concernant la deuxième réunion du Réseau de points de contact 24/7 du CdE sur les combattants terroristes étrangers, qui a eu lieu le 21 mars 2017 à Strasbourg ;
- Prendre note des informations communiquées par Mme Ileana VISOIU (Roumanie) au sujet de l'initiative roumano-espagnole visant à la création d'une cour internationale contre le terrorisme. Une conférence s'est notamment tenue à ce sujet le 16 février 2017 à Bucarest.

4. Travaux et activités futurs du CODEXTER

- Examiner et approuver, tel qu'amendé, le projet de nouveau mandat du CODEXTER pour les années 2018 et 2019 ;
- Souligner qu'il est important que le CODEXTER soit responsable de l'élaboration et de la supervision de la mise en œuvre d'une stratégie globale du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre le terrorisme pour les années 2018 à 2022 ;
- Convenir que le financement du terrorisme demeurera dans les années à venir l'une des principales questions auxquelles devra s'attaquer le CODEXTER, en coopération avec d'autres commissions concernées ;
- Noter que le projet de mandat pour les années 2018 et 2019 sera finalisé et adopté par le Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe.

5. Les terroristes agissant seuls

- Prendre note des informations fournies par le président du Comité de rédaction sur les terroristes agissant seuls, M. Nicola PIACENTE (Italie), au sujet des travaux effectués en vue de l'élaboration d'une nouvelle recommandation sur « Les terroristes agissant seuls » et des rapports des deux réunions tenues par le Comité de rédaction ;
- Examiner, en temps utile pour la prochaine réunion du Comité de rédaction (27 et 28 juin), l'invitation lancée par son président pour que le CODEXTER contribue aux délibérations des rédacteurs concernant les bonnes pratiques et expériences en matière de détection et d'interception des terroristes agissant seuls.

6. L'application du droit international humanitaire et du droit pénal international dans le contexte du contre-terrorisme

- Prendre note du document de discussion préparé par le secrétariat au sujet de l'application du droit international humanitaire et du droit pénal dans un contexte de lutte contre le terrorisme ;
- Saluer chaleureusement la présentation de Mme Hilde SAGON, conseillère juridique du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), sur l'application du droit international humanitaire, notamment dans le contexte du terrorisme ;
- Saluer chaleureusement la présentation du docteur Bibi van GINKEL (Institut Clingendael/Centre international pour la lutte contre le terrorisme) sur les problèmes rencontrés lors du recueil des preuves dans le cadre d'affaires pénales en zone de conflit ;
- Échanger des vues sur les problèmes rencontrés lors de l'application du droit international humanitaire et des dispositions de droit pénal dans les situations de retour au pays de combattants terroristes étrangers, eu égard notamment aux stratégies nationales relatives aux poursuites ;
- Maintenir ce sujet à l'ordre du jour en vue d'éventuelles actions futures.

7. Les liens entre le terrorisme et le crime organisé transnational

- Prendre note du rapport final des professeurs Ana SALINAS DE FRÍAS et Peter NEUMANN sur les liens entre le terrorisme et le crime organisé ;

- Saluer chaleureusement la présentation de Mme Ana SALINAS DE FRÍAS sur les conclusions de ce rapport ;
- Tenir un échange de vues sur les liens entre le terrorisme et le crime organisé ;
- Examiner, en vue de la Conférence internationale sur les liens entre le terrorisme et le crime organisé qui se tiendra les 21 et 22 septembre 2017 à Malaga (Espagne), l'invitation lancée par le président pour que le CODEXTER fournisse au secrétariat des contributions supplémentaires à ce sujet ;
- Prendre note des renseignements pratiques communiqués par le secrétariat concernant la conférence susmentionnée.

8. Terrorisme et Internet

- Prendre note des informations communiquées par le secrétariat au sujet de la proposition de coopération entre le Conseil de l'Europe, les grands opérateurs internet et les associations représentatives dans les domaines d'activité pertinents ;
- Prendre note du mémorandum d'accord en cours de conclusion, associant un certain nombre d'opérateurs internet et d'associations représentatives, et permettant, lorsque cela est pertinent, d'inviter des représentants du secteur à assister à des délibérations des commissions du Conseil de l'Europe. À cet égard, le TC-INF a convoqué le 15 mai 2017 une réunion du Comité des Ministres pour faire le point sur la situation ;
- Prendre note des informations fournies par M. Stephan HUSY (Suisse) concernant l'initiative CTED ONU-ICT4Peace sur l'engagement du secteur privé contre l'utilisation d'internet et des TIC à des fins terroristes (« Private Sector Engagement in Responding to the Use of the Internet and ICT for Terrorist Purposes ») ;
- Saluer chaleureusement la présentation de M. Marc PORRET, coordinateur de la CTED ONU chargé des questions juridiques et des TIC, au sujet de l'initiative CTED ONU-ICT4Peace susmentionnée ;
- Prendre note de la présentation de M. Anton AREFIEV, représentant du SID, sur les activités en lien avec internet et le terrorisme ;
- Tenir un échange actif et exprimer l'intérêt du CODEXTER pour une collaboration étroite avec d'autres initiatives internationales dans ce domaine.

9. La Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) et le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 217)

- Prendre note des informations communiquées par le secrétariat concernant l'état des signatures et ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme et de son Protocole additionnel. Le Protocole additionnel a notamment été signé par Andorre le 19 mai 2017, ce qui porte le nombre de signatures (sans ratification) à 31. Le Protocole additionnel entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2017 puisqu'il a été ratifié par l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Danemark, l'Italie, Monaco et la République de Moldova ;
- Se féliciter de l'entrée en vigueur du Protocole additionnel le 1^{er} juillet 2017 et appeler tous les signataires qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier au plus vite ;
- Prendre note des informations fournies par le président de la Consultation des Parties, M. Nicola PIACENTE (Italie), concernant sa 2^e réunion du 22 mai 2017.

10. Egalité entre les femmes et les hommes

- Prendre note de la présentation de Mme Carlien SCHEELE, conseillère principale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à la Direction de la dignité humaine et de l'égalité (DG II), au sujet des efforts déployés par le Conseil de l'Europe en matière de parité hommes-femmes.

11. Echange de vues avec un représentant de l'Institut international pour la justice et l'Etat de droit (*International Institute for Justice and the Rule of Law* (IIJ))

- Saluer chaleureusement la présentation de M. Robert STRANG, secrétaire exécutif de l'Institut international pour la Justice et l'Etat de droit (IIJ), sur les activités de l'IIJ.

12. La Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels

- Prendre note des informations communiquées par M. Gábor HORVÁTH, représentant du CODEXTER auprès du Comité sur les infractions visant les biens culturels (PC-IBC), concernant sa participation à l'élaboration d'une nouvelle Convention sur les infractions visant des biens culturels préparée par le PC-IBC sous l'égide du CDPC.

13. Profils nationaux relatifs à la capacité de lutte contre le terrorisme et informations sur les mesures prises au niveau national contre le terrorisme

- Noter que pour des raisons techniques, l'Arménie présentera son profil national actualisé lors d'une prochaine réunion ;
- Appeler tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait à présenter ou actualiser leur profil national et à indiquer au secrétariat s'ils prévoient de soumettre un profil national nouveau/actualisé ;
- Inviter les États membres à indiquer au secrétariat si leur profil national est encore valide ;
- Inviter les États membres, s'ils y consentent, à rendre public sur le site web du CODEXTER leur plan d'action national de lutte contre le terrorisme.

14. Date et lieu de la 33^{ème} Réunion plénière du CODEXTER

- Tenir la 33^e réunion plénière du CODEXTER à Strasbourg les 22 et 23 novembre 2017 ;
- Noter qu'afin de se conformer à l'ordre du jour, cette réunion est susceptible d'être prolongée d'une demi-journée.

15. Adoption du Rapport abrégé et de la liste des points examinés et des décisions prises

- Adopter le rapport abrégé et la liste des points examinés et des décisions prises.